

Communauté de Communes  
du Comté de Grimont

**COMPTE-RENDU**

**Réunion du Conseil Communautaire le 18 octobre 2002**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont s'est réuni vendredi 18 octobre 2002 à 20 h 30 Salle des Fêtes à Buvilly sous la présidence de Monsieur Yves-Marie LEHMANN.

Etaient présents : Yves-Marie LEHMANN (Président), Alain GUYOT, Jean-François GAILLARD, Emile ETIEVANT, Jean LETROUBLON, Dominique MENETRIER, André LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Claude CHARONDIERE, Laurent THIERY, Jean-Paul BUCHET, Yves LANDRY, Didier VANDERBECKEN, Bernard BRENIAUX, Christian SOMMER, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Olivier NICOD, Rémi CHEVENNEMENT, Thierry DUMONT, Gérard BOUDIER, Serge GREUSARD, Jean-Pierre KOEGLER, Joël CHASSOT, Louis GUYOT, Marie-Ange CAPRON, Claude RENAUDIN, Jacques BULABOIS, Annie JACQUOT, Augustin MONNERET, Dominique BONNET, Danièle CARDON, Jocelyne BONNIVARD, Jean-Jacques DE VETTOR, Gilbert BULABOIS (arrivé à 21 h 00), Véronique LAMBERT (arrivée à 20 h 55), Jacques LHOMME, Gérard BULLE, Marie-Pascale VASSET, Ghania MAYOT, Marie-Ange NICOULIN, Maryse LAMY, Armande REYNAUD, Philippe NOIR, Claude BONNOT, Jean SONNEY, Jacques MIGNOT.

Assistaient à titre consultatif : Pierre SAILLARD (Trésorier de la Communauté de Communes), Pierre DENETRE, Michel MAITREJEAN (Maire de Chausseuans invité), Nelly BUYS, Robert PENETRA, Annie REGAZZONI.

Etaient Excusés : Madeleine MEUNIER (Maire de Biefmorin invitée), Gabriel PARIS, Maurice MIDOL, Sébastien RISPAL, Monique REVERCHON, René ANTOINE, Pascal LAGALICE, Roland BERTHELIER, Pierre-Yves COLNOT, Jean-Marc GERDY, Cyril BINET, Monique BALLERY, Yves LUBRINA, Denis MEUNIER, Robert TOURNIER, Alain ROMANET, Françoise BERTHIER, Robert LACROIX, Martine MEYNIER, Bernard BUHON, Hubert MOTTET, Stéphane BONNOTTE, Michèle CLEMENT, Pierre CATHENOZ, Danièle MARCHI, Noël FOURNIER, Marc METIFEU, Michel BONTEMPS.

Etaient absents : Yves DECOTE, Michel VIEILLE, Chantal GOUDEY, Jacqueline NOURDIN, Andrée ROY, Jean-Claude COLLIN, Roland CHAILLON, Anny JEANNIN, Alphonse KLUR, Fabrice LOMBARD.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre KOEGLER

★★★★★

Monsieur Pierre DENETRE, Maire de Buvilly souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires.

**1 / Procès verbal de la séance du 12 septembre 2002**

Le procès verbal de la séance du 12 septembre 2002 est adopté à l'unanimité sans observation.

**2 / Demande de subvention Caisse d'Action Sociale et Culturelle (CASC)**

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité le personnel de la Communauté de Communes du Comté de Grimont à adhérer à la CASC et décide de subventionner cette association à hauteur de 182.94 € par agent pour l'année 2002.

### **3 / Modification du règlement intérieur des pépinières (mise à disposition d'une machine à affranchir)**

L'assemblée décide à l'unanimité de modifier le règlement intérieur de la pépinière d'entreprises afin que chaque locataire bénéficie du service de la machine à affranchir moyennant une refacturation des frais réels d'affranchissement au 30 de chaque mois au vu d'un état récapitulatif.

Suite à la demande de Monsieur Jean-Pierre KOEGLER, il est précisé que le forfait services de départ soit 45.73 € HT par mois n'a pas été modifié.

### **4 / Vœu de soutien à la commune de Villers-Les-Bois pour rattachement hameau de Séligny**

Le Président informe l'assemblée de la demande de soutien émanant de la commune de Villers-Les-Bois suite à la demande de la commune de Séligny de recevoir par rattachement à sa commune le hameau "Petit Séligny". Ce hameau est actuellement rattaché à la commune de Villers-Les-Bois.

Cette demande fera l'objet d'une enquête publique organisée par le représentant de l'Etat.

Un débat s'instaure. Messieurs Rémi CHEVENEMENT et Jean-Louis DUFOUR demande si la Communauté de Communes du Comté de Grimont a consulté l'avis de la commune de Séligny (habitants et Maire). Réponse négative du Maire de Villers-Les-Bois qui rappelle que les habitants s'expriment lors de l'enquête publique quant aux élus, ils ont exprimé leur position par délibération du conseil municipal.

Le conseil communautaire exprime, par 40 voix pour, 5 abstentions et 1 refus de participer au vote, son soutien à la commune de Villers-Les-Bois pour conserver le "Petit Séligny". A défaut, il apporte son soutien à la commune de Villers-Les-Bois dans sa demande de transfert d'un tronçon de l'A39 pour un linéaire correspondant à la recette fiscale à perdre par la commune de Villers-Les-Bois au titre du hameau transféré.

Monsieur Bernard BRENIAX intervient également pour souligner que la démocratie s'exercera par le biais de l'enquête publique.

### **5 / Commission d'Appel d'Offres (CAO) : remplacement de Monsieur Jean-Claude CHARONDIERE**

Suite à la demande de retrait de Monsieur Jean-Claude CHARONDIERE, membre suppléant de la CAO, le conseil communautaire décide à l'unanimité de remplacer ce dernier par Madame Marie-Ange CAPRON, Maire de Montholier.

### **6 / Présentation du compte rendu d'activité 2001**

Le conseil communautaire prend acte de la présentation du rapport d'activité 2001 présenté par Monsieur Yves-Marie LEHMANN. Le rapport d'activité est consultable à l'accueil de la Communauté de Communes du Comté de Grimont par toutes personnes intéressées.

### **7 / Création du syndicat mixte du PAYS DU REVERMONT : présentation aux conseillers communautaires, modalités de présentation aux conseillers municipaux, avis sur création**

Le Président rappelle que la Communauté de Communes du Comté de Grimont porte actuellement le PAYS DU REVERMONT.

Il propose à l'assemblée de créer un syndicat mixte qui sera porteur de projets de Pays puis porteur du PAYS DU REVERMONT ainsi que porteur du GAL (Groupe d'Actions Local) qui gèrera le dossier LEADER +.

Cette proposition a été approuvée à l'unanimité par le Comité Directeur du PAYS DU REVERMONT ainsi que par les 2 autres communautés de communes composant le PAYS DU REVERMONT avec notre communauté de communes (Communauté de Communes du Val de la Cuisance et Communauté de Communes du Pays de Salins).

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la création du syndicat mixte ainsi que les statuts présentés et au préalable remis à chaque délégué avec la convocation à cette séance.

Dès lundi 21 octobre 2002, un courrier sera adressé en recommandé avec accusé de réception à chaque Maire afin de leur demander de faire délibérer leur conseil municipal dans un délai de 3 mois maximum à compter de la réception de ce courrier.

Mais pour permettre à Monsieur le Préfet du Jura de prendre son arrêté portant sur la création du syndicat mixte du PAYS DU REVERMONT avant le 31 décembre 2002, il est important que chaque conseil municipal délibère le plus rapidement possible.

### **8 / Vacataire programme LEADER + : recouvrement auprès des communautés de communes du Pays, indemnisation de frais de déplacement**

Le programme d'actions retenu au titre du LEADER + sera animé et géré par le GAL (Groupe d'Actions Local) qui est composé des 3 communautés de communes (C.C. du Val de la Cuisance, C.C. du Pays de Salins et C.C. du Comté de Grimont) regroupées en syndicat mixte.

Actuellement, le GAL est porté par la Communauté de Communes du Comté de Grimont qui a recruté un contractuel sur la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2002 sur les fonctions d'animation du programme LEADER +.

Le conseil communautaire décidé à l'unanimité de demander le financement des différents partenaires (Leader 50 %, Etat 15 %, Région 15 %) et notamment celle des C.C. du Val de la Cuisance et de la C.C. du Pays de Salins au prorata du nombre d'habitant pour la part restant à la charge du PAYS DU REVERMONT.

### **9 / Autorisation de signature du marché Schéma Directeur d'Assainissement**

L'assemblée décide par 45 voix pour et 1 abstention de :

- Mandater le Président pour signer l'acte d'engagement avec l'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres, le cabinet SOGREAH pour un montant de 129 088 € HT,
- Autoriser le Président à déposer un nouveau dossier de demande de subvention auprès de l'agence de l'eau et le Conseil Général afin de prendre en compte le coût définitif de cette étude.

Il est précisé que cette étude durera 13 mois.

### **10 / Indemnités de conseil au Percepteur**

Monsieur Pierre SAILLARD, invité et présent à cette séance, quitte la salle pour permettre au conseil communautaire d'autoriser à l'unanimité le Président à verser au taux de 100 % l'indemnité de gestion à Monsieur le Trésorier à compter de l'exercice 2002.

### **11 / Recours à un cabinet d'études en assistance aux travaux des commissions évolution de la communauté de communes : conditions d'intervention et ouverture de crédit**

L'assemblée décide à l'unanimité de faire appel à une assistance juridique, financière, fiscale et technique relative à l'évolution des compétences.

Le coût de cette étude s'élève à 19 495 € HT et sera inscrit au BS 2002 pour 30 % et au BP 2003 pour le solde.

En réponse à la question de Monsieur Rémi CHEVENNEMENT, il est précisé que l'étude durera 4 mois.

Suite à une question de Monsieur Jean-Louis DUFOUR portant sur la compétence ordures ménagères et l'avis supposé de la Communauté de Communes du Comté de Grimont émis par le Président du SICTOM de Champagnole, le Président précise qu'il a fait part de son opinion personnelle à Monsieur REMI, Président du SICTOM et qu'il est prématuré pour la Communauté de Communes du Comté de Grimont de se prononcer sur cette question du transfert de compétences tant que le cabinet qui travaille sur l'évolution des compétences n'a pas rendu son étude.

En outre, Le Président rappelle que dans l'hypothèse d'un transfert de compétences des communes à la Communauté de Communes du Comté de Grimont, rien n'empêche cette dernière de la faire exercer par le SICTOM.

## **12 / Conventions de location : renouvellements des conventions et avenant**

Le conseil communautaire renouvelle à l'unanimité les conventions de l'entreprise INTER ETOILES, la Confédération Paysanne et l'ENILBIO pour une durée de un an.

Le représentant de la Société EXODIS ayant eu le 9 octobre 2002 une attitude inadmissible envers certains membres des commissions internes de la Communauté de Communes du Comté de Grimont d'une part, et n'ayant pas restitué le mobilier commun qu'il s'est approprié d'autre part, il est décidé de surseoir à sa demande de location d'un 4<sup>ème</sup> bureau.

## **13 / Modification plan de financement DDR 2002**

Suite à la lettre de Monsieur le Préfet en date du 30 septembre 2002 informant que le taux de la DDR sera de 25 % et non de 66 %, l'assemblée décide de modifier la délibération n° 53 du 12 septembre 2002 pour porter à 25 % le taux de subvention DDR susceptible d'être attribuée pour une extension de bâtiment avec lequel un bail a été établi.

Le nouveau plan de financement prévisionnel est :

- montant des travaux	120 000 € HT
- montant de la DDR (taux 25 %)	30 000 €
- autofinancement (par emprunt)	90 000 €

En réponse à Monsieur Jean-François GAILLARD, le Président informe que la discussion avec Monsieur Philippe MULLER s'ouvrira sur les modalités de location après notification de la subvention.

## **14 / Cession de terrains**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité la cession de 2 500 m<sup>2</sup> situé en zone industrielle "Au Velours" à Poligny à la SARL AERA PATTHEY ET FILS, entreprise de nettoyage et entretien par sablage / décapage, au prix de 1.98 € par m<sup>2</sup>.

Cette cession a eu lieu grâce à la rapidité de réaction de la communauté de communes, ce qui n'a pas manqué d'étonner Monsieur PATTHEY.

## **15 / Questions et informations diverses**

- **La prochaine séance du conseil communautaire se déroulera le jeudi 14 novembre 2002 à 18 h salle du Pénitent à Chamole.**
- Le comité de suivi de l'OPAH se réunira prochainement pour travailler sur les actions d'accompagnement à organiser parallèlement de l'OPAH.
- Une prochaine rencontre avec les commerçants et artisans permettra de déterminer la pertinence d'une ORAC.
- Le photographe de la ville de Poligny réalisera des clichés pour le bulletin d'informations de la Communauté de Communes du Comté de Grimont.
- En réponse à Monsieur Philippe GAILLARD, le Président informe que la cession de la parcelle communale à la Société VAGNE était une condition impérative au maintien de cette société en ZIA.
- En réponse à Monsieur Jean-Louis DUFOUR, le Président informe que la parcelle cédée à la Société VAGNE n'est pas assujetti à la taxe professionnelle de zone, et que le plan d'aménagement de la ZIA réalisé il y a quelques années est toujours pertinent.

## **16 / Présentation du programme LEADER +**

Hors séance, Monsieur Bernard GSELL a présenté le programme LEADER + aux délégués communautaires et aux Maires non délégués.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

Jean-Pierre KOEGLER

Yves-Marie LEHMANN  
Vice-Président du Conseil Régional